République Française – Département de l'Isère Commune de CHARANCIEU

Séance du conseil municipal du 12 avril 2017

Le douze avril deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal: 05 avril 2017

<u>Présents</u>: Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame CLAVEL Corinne, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur REYNAUD David, Monsieur LARDIN Adrien, Madame JANIN Danielle, Monsieur Sylver DIJOUX, Monsieur GIRARD Thierry.

<u>Absents</u>: Madame POIPY Céline, Monsieur GIRAUDO Didier Madame, LIATARD Jocelyne a donné procuration à Monsieur Jean-Paul HOUET, Madame SAVELLI Christine a donné procuration à Madame Corinne CLAVEL, Monsieur JOUFFREY Marc a donné procuration à Monsieur GARCIA François.

Secrétaire de séance : Madame CLAVEL Corinne

BUDGET ET TAXES 2017

Monsieur le Maire rappelle que les recettes de fiscalité directe : taxes foncières et taxe d'habitation sont les principales ressources communales. Les taux des taxes sont inchangés depuis 2006 avec les taux TH 6.36% TF 12.70% TFNB 44.40% le produit pour 2017 serait de 244 962.00€ comptabilisé au compte 73111 en recettes de fonctionnement. Compte tenu du désendettement de la commune, la situation financière de la commune saine, il n'y a pas nécessité d'augmenter les taux des taxes pour 2017.

2017.013 VOTE TAUX TAXES 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il rappelle les taux de taxe d'habitation et taxes foncières pour l'année 2016

Taxe habitation: 6.36 %
Taxe foncière (bâti): 12.70 %
Taxe foncière (non bâti): 44.40 %

Il propose au conseil municipal de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2017, étant donné que les projets 2017 ne nécessitent pas d'augmenter lesdits taux.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

Les taux d'imposition de l'année 2017 sont votés à l'unanimité comme suit :

Taxe habitation: 6.36 %
Taxe foncière (bâti): 12.70 %
Taxe foncière (non bâti): 44.40 %

2017.014 VOTE BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

procède au vote du budget 2017

12 VOIX pour 0 voix CONTRE

Le budget primitif 2017

s'équilibre en recettes et en dépenses à la section de fonctionnement pour un montant de 596 570.78€

Il s'équilibre également en recettes et en dépenses à la section d'investissement pour un montant de 511 494.81€

<u>VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT</u>

DEPENSES

| Code | | |
|----------|--|------------|
| Chapitre | Libellé Chapitre | BP 2017 |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 137 490.00 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL | 271 105.00 |
| 014 | ATTENUATION DE PRODUITS | 1 144,00 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 94 340.62 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 7 800.16 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE | 77 170.00 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 7 521.00 |
| | | 596 570.78 |

RECETTES

| Code | | |
|----------|--|------------|
| Chapitre | Libellé Chapitre | BP 2017 |
| 002 | EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES | 32 237.66 |
| 013 | ATTENUATION DE CHARGES | 30 445.12 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | - |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES &VENTES DIVERSES | 31 171.00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 446 068.00 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 44 503.00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 10 900,00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 3,00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 243.00 |
| | | 596 570.78 |

COMPTE 65548

| Objet | BP 2017 |
|--|----------|
| PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ | 3 360.00 |
| SIVU COLLEGE MARCEL BOUVIER LES ABRETS | |
| (finalement pas de versement) | 1 950,00 |

| EPCC GRAND ANGLE VOIRON | 590.00 | | |
|-------------------------|----------|--|--|
| | 5 900.00 | | |

COMPTE 6558

| Objet | BP 2017 |
|---|-----------|
| PARTICIPATION PISCINE LES ABRETS | 3 400,00 |
| PARTICIPATION MJC LES ABRETS | 775.00 |
| PARTICIPATION CMS (visites médicales école) | 60,00 |
| PARTICIPATION ENFANCE ET LOISIRS ST GEOIRE EN | |
| VALDAINE | 5 650.00 |
| PARTICIPATION RAM | 2 218.00 |
| PARTICIPATION CONTRAT ENFANCE HALTE | |
| GARDERIE | 5 037.00 |
| SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE | |
| LA BOURBRE | 2 240.00 |
| ASSOCIATION DU PERSONNEL PAYS VOIRONNAIS | 325.00 |
| | 19 705.00 |

INVESTISSEMENT

RECETTES

| Codo | | Dudget | Reports | Dudget 2017 |
|---------|---|------------|----------|-------------|
| Code | | Budget | (voir CA | Budget 2017 |
| Article | Libellé Article | Primitif | 2016) | Cumulé |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTI | 94 340.62 | | 94 340.62 |
| 275 | Dépôt et cautionnement | 853.71 | | 853.71 |
| 2802 | Frais liés à la réalisation des docs d'urbani | 6 984.16 | | 6 984.16 |
| | Frais d'études (accessibilité bâtiment | | | |
| 28031 | mairie) | 816.00 | | 816.00 |
| 10222 | FCTVA | 75 500.00 | | 75 500.00 |
| 10226 | TAXE D'AMENAGEMENT | 1 850.00 | | 1 850.00 |
| 1068 | EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES | 126 592.32 | | 126 592.32 |
| 1321 | SUBVENTION ETAT (député) | 8 000.00 | | 8 000.00 |
| 1322 | SUBVENTION REGION (bât mairie) | 27 335.00 | | 27 335.00 |
| 1323 | SUBVENTION DEPÄRTEMENT (bât mairie) | 18 223.00 | | 18 223.00 |
| 1323 | SUBVENTIONS DEPARTEMENT (voirie 2016) | | 3 677.00 | 3 677.00 |
| 1341 | SUBVENTION ETAT DETR (bât maiie) | 18 223.00 | | 18 223.00 |
| 1641 | EMPRUNT EN EUROS | 120 000.00 | | 120 000.00 |
| 45822 | TX POUR COMPTE DE TIERS (conseil dép) | 9 100.00 | | 9 100.00 |
| | | 514 717.81 | 3 677.00 | 511 494.81 |

DEPENSES

| Article | Libellé Article | Budget | Reports | Budget 2017 |
|---------|--------------------------|-----------|----------|-------------|
| | | Primitif | (voir CA | |
| | | | 2016) | |
| 001 | DEFICIT INVESTIS REPORTE | 79 271.32 | 0,00 | 79 271.32 |

| 1641 | EMPRUNTS EN EUROS | 53 832.0 | 0,00 | 53 832.00 |
|------|--|------------|-----------|------------|
| 20 | Frais d'études(urba et autres) | -3 806.00 | 3 806.00 | 0,00 |
| 2111 | TERRAINS NUS | -2989.00 | 4 989.00 | 2 000.00 |
| 2183 | MAT DE BUREAU ET MAT INFO | 2 000.00 | | 2 000,00 |
| 2188 | AUTRES(détail voir F Garcia) | 12 500.00 | | 12 500.00 |
| 2313 | CONSTRUCTION (bât mairie) | 97 212.00 | 32 788.00 | 130 000,00 |
| 2315 | TRAVAUX DIVERS VOIRIE (détail voir JP Houet) | 55 585.00 | 9 415.00 | 65 000.00 |
| 2315 | PANNEAUX SIGNAL ET RUES(détail voir JP Houet) | 2 500.00 | | 2 500,00 |
| | DIVERS | 164 391.49 | | 164 391.49 |
| | | 460 496.81 | 50 998.00 | 511 494.81 |

ACCESSIBILITE BATIMENT MAIRIE

Suite à la réunion de chantier du 16 mars 2017, à la demande de la Socotec les plans définitifs ont été faits, envoyés au SDIS, à la Socotec et aux différentes entreprises. Lors du début de chantier la Socotec a validé le coffret électrique de chantier et donné un avis favorable suite à l'étude de Tec Bat.

Monsieur le lieutenant Jacquemont du SDIS a validé le projet de passage en catégorie 4 de l'ensemble du bâtiment. La commission devrait confirmer cet avis favorable le 10 mai prochain. Quelques modifications ont été apportées au projet initial pour pourvoir répondre aux exigences de la sécurité incendie de la 4ème catégorie. Le surcoût de travaux occasionné par ce changement de catégorie est estimé à 5 300.00€ HT.

A l'étag, seuls des travaux internes sont réalisés en conséquence, il n'y a pas besoin d'une attestation par un bureau d'étude de la résistance de la charpente à l'incendie.

Il faudra cependant prévoir une isolation au niveau de la toiture terrasse du local technique (2 000.00€ HT) : résistance au feu 1 heure.

Au rez-de-chaussée, il convient de prévoir deux portes coupe-feu résistance 1/2 heure 3 portes passage

Maconnerie

La partie maçonnerie est bien avancée.

Côté cuisine : la cloison a été démontée (ex placard bébé bus) et le passe plat est ouvert Le socle ascenseur est terminé.

La pierre de l'ancien évier a été démontée sans dommage et l'emplacement vide a été rebouché.

La solidification de la cave est terminée.

Le linteau sera coulé prochainement puis l'ouverture entre les 2 salles sera réalisée.

La partie vitrée côté nord sera démontée et aussitôt rebouchée.

Pour tenir compte de la hauteur du futur plateau du passe plat (40 mm) la hauteur de l'ouverture sera modifiée.

La pose d'un volet roulant (passe plat)est validée : 850.00€HT.

Chauffage

Les tuyaux existants en acier seront remplacés par une tuyauterie cuivre afin d'éviter la corrosion déjà constatée au niveau des raccords. Ceci permettra également un gain de place en hauteur (750.00€ HT).

Pose d'un radiateur en cuisine (350.00€ HT).

Menuiseries

- -Dépose de la partie vitrée Nord : à récupérer ainsi que la cloison mur mobile le plus tôt possible ;
- -La porte d'entrée sud et la porte d'entrée (ascenseur) ne sont pas réutilisées ;
- -Châssis vitré avec fenêtre côté ascenseur pour le nettoyage de celui-ci (prévu dans le chiffrage) ;
- -Porte d'entrée sud changée (prévu dans le chiffrage) ;
- -Porte double côté WC sera réutilisée en UP côté ouest (entrée du hall) ;
- -Porte coupe-feu une demi-heure entre la salle et le hall (prévue dans le chiffrage) ;
- -Porte coupe-feu une demi-heure entre le hall et le local rangement est à prévoir car la porte d'entrée sud est voilée 1 350.00€.

Electricité

Il convient de prévoir en plus du devis initial : une alarme sonore et visuelle et une armoire électrique fermée à clé pour un coût de 4 000.00€.

D'autres points ont été soulevés par Monsieur MARIZY au fur et à mesure de l'avancée du chantier /

- *Avec le rehaussement du sol le parement en brique mérite d'être enlevé. Le plus simple est de couper le support en placoplatre BA13 jusqu'à hauteur de la cimaise à fauteuil existante afin de remplacer cette partie basse par du BA13. La jonction sera cachée par la pose d'une cimaise à fauteuil identique à celle de la première salle.
- * les plaques de plafond sont à changer : fourniture par la commune et pose par l'entreprise Marizy
- *la peinture murale sera effectuée au rouleau grain par l'entreprise Marizy sans surcoût.

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévu pour les travaux du bâtiment « mairie » comprend une marge de 17 000.00€ HT en cas de besoin

Soit : 91 119.00€ + 17 000.00€ +20% TVA soit un total arrondi à 130 000.00€

Il rappelle que le bâtiment « mairie » avec l'ensemble de ces travaux sera maintenant aux normes au niveau accessibilité, sécurités incendie et électrique.

ECOLE

Le conseil d'école a eu lieu le 05 avril.

Les effectifs sont assez hauts. Il n'y a pas eu de remarque particulière concernant la cantine, la garderie ou les TAPS.

Le « laisser jouer » organisé deux fois par semaine fonctionne assez bien et continuera jusqu'à fin juin.

Il reste toujours à trouver une solution pour aménager la partie actuellement en terre qui entoure le tilleul.

CIMETIERE

Monsieur JOUFFREY Marc n'a pas de remarque particulière à faire pour le cimetière. Seuls des devis sont en cours.

URBANISME

- * Permis de construire : madame CLAVEL Corinne annonce que les permis de construire de monsieur et madame PERRAT clos catherine d'une part et de monsieur FAUCON à la grande ayal d'autre part, ont été délivrés.
- *Permis de construire GINET Guillaume

Monsieur GINET Guillaume souhaite diviser sa parcelle. Un rendez-vous a été pris auprès de madame GROLLIER instructrice afin de savoir comment procéder. Division avant la vente ou après ? Monsieur GINET va certainement annuler son permis puis deux projets seraient à nouveau déposés.

BULLETIN

Monsieur GIRARD Thierry donne le compte rendu de la réunion du 11 avril concernant le prochain bulletin d'été.

Ce bulletin contiendra 4 pages avec essentiellement les informations suivantes :

Ambroisie, sou des écoles, comité des fêtes, mot du maire, travaux salle, voirie, 8 mai, CCAS et d'autres articles sur les sujets suivants : nuisances sonores, pyrale du buis, feux, déchèterie...

Prochaine réunion de la commission le 26 avril à 18 h 30.

TELEALARME

Monsieur DIJOUX Sylver annonce qu'il n'a pas pu jusqu'à présent effectuer les essais avec les utilisateurs mais qu'il fera sa tournée très prochainement.

SIVU COLLEGE MARCEL BOUVIER

Monsieur DIJOUX Sylver annonce que pour cette année 2017 la commune n'aura pas de participation à payer au Sivu de collège Marcel Bouvier : pas de travaux à prévoir.

INDUSTRIE

- *Monsieur le Maire annonce que le 18 avril à 18 h 30 aura lieu l'inauguration de l'agence GROUPAMA qui s'installe à Charancieu dans les bureaux loués par madame DURAND Bernadette.
- *Monsieur le Maire rappelle que dans le prochain bulletin annuel il faudra prévoir une page « industrie ».
- *Le projet de création d'un hôtel est toujours dans l'attente de l'acceptation du prêt.

QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire rappelle que suite à une assemblée extraordinaire du Club Bon accueil la dissolution de cette association a été actée pour le 31 mars 2017

Le conseil municipal et le CCAS remercient les membres du club pour les dons qui ont été faits suite à cette dissolution

1 243.12€ versée au budget communal à l'attention des enfants de l'école. Un remerciement de la part des enfants sera également effectué (photo) 400.00€ versé au budget du CCAS.

Clôture de la séance à 22 h 00. La prochaine séance est prévue le 10 mai 2017

Numéro d'ordre des délibérations

2017.013 VOTE TAUX TAXES 2017 2017.014 VOTE BUDGET PRIMITIF 2017

| GUTTIN Christian | | SAVELLI Christine | Absente procuration donné à Corinne CLAVEL |
|---------------------|---|----------------------|---|
| GARCIA François | | POIPY Céline | Absente |
| HOUET Jean- Paul | | LARDIN Adrien | |
| CLAVEL Corinne | | BOUKENDOUR Arezki | |
| GIRARD Thierry | | JANIN Danielle | |
| REYNAUD David | | DIJOUX Sylver | |
| LIATARD Jocelyne | Absente procuration donné à Jean-Paul HOUET | GIRAUDO Didier | Absent |
| JOUFFREY Marc | Absent procuration à Monsieur GARCIA François | | |